



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 44479

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur un des aspects de la deuxième loi sur les trente-cinq heures concernant les cadres. Ainsi des salariés et le syndicat de l'entreprise INGEROP, dans le département de l'Isère, qui compte une majorité de cadres protestent avec vigueur sur le fait que leur direction veut leur imposer annuellement une charge de travail de 2 170 heures contre 1 771 heures avec l'ancienne loi sur les 39 heures et se fixe pour objectif de supprimer des jours de congés. Il lui demande une modification de la loi pour empêcher une telle dérive en prenant en compte les avis et propositions des organisations syndicales.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44479

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2083